

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 MARS 2021

**DEL-2021-42**

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.  
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, DEAGE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme MERMIER.  
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER – Payeure départementale  
Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 19**  
**Représenté par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - PLACE DE L'EGLISE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie de la place de l'Eglise et les différents accès aux bâtiments publics.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'extension et la modernisation des installations d'éclairage public sur ce même périmètre.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

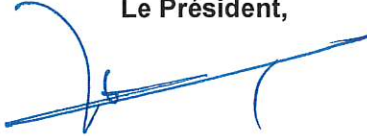
La commune est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**  
  
**J.P AMOUDRY.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE